



## Donation impossible en partage judiciaire ??

Par **patms**, le **04/05/2016** à **20:53**

Bonjour,

Atteinte d'un cancer, je suis en procédure de partage judiciaire. J'aimerais donner ma part d'un terrain à mes enfants puisque je ne sais pas si je verrai la fin du partage judiciaire. Un notaire m'a dit que je ne peux pas en faire la donation, Est-ce vrai ??

Mon ex fait tout pour acquérir mes biens et n'hésite pas à utiliser tous les moyens, même celui de compter sur le temps en sachant que je ne l'aurai pas.

N'y a-t-il pas de justice qui pourrait enfin contre carrer ses agissements ??

Merci pour vos réponses.